

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2012 DAC 707 Subvention (1.000 euros) à l'Amicale nationale des déportés et familles de disparus de Mauthausen et ses Kommandos – Amicale de Mauthausen (5e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Je vous propose, par le présent projet, d'apporter notre soutien à l'association Amicale nationale des déportés et familles de disparus de Mauthausen et ses kommandos – Amicale de Mauthausen.

Cette association, déclarée le 1er octobre 1945, dont le siège social est situé 31 boulevard Saint Germain dans le 5e arrondissement de Paris, regroupe déportés résistants ou politiques qui ont séjourné au camp de concentration de Mauthausen ou dans ses Kommandos, ou qui se sont évadés des convois à destination de ce camp ainsi que les victimes de la répression nazie. Les membres des familles des anciens déportés de Mauthausen font également partie de cette association.

Elle a pour objet : d'honorer la mémoire des déportés assassinés à Mauthausen ; d'aider à découvrir et à châtier leurs bourreaux et leurs complices tant en France qu'à l'étranger ; de venir en aide aux déportés et à leurs familles en disposant en partie ou en totalité des ressources de l'amicale et en intervenant auprès des pouvoirs publics pour assurer le respect et la défense de leurs droits ; de maintenir présent à l'esprit de tous les Français, les actes de barbarie dont se sont rendus coupables les nazis et leurs collaborateurs ; de maintenir et de développer les liens de solidarité et de fraternité scellés pendant la déportation.

Chaque année, l'amicale organise deux voyages de mémoire au camp de Mauthausen. Elle publie un bulletin trimestriel, qui est un lien privilégié entre ses adhérents au nombre de 1 500 et qu'elle distribue à plusieurs institutions.

Par ailleurs elle vient d'éditer son troisième volume des Cahiers de Mauthausen intitulé Regards croisés sur le camp de concentration nazi de Mauthausen, avec la contribution des archives nationales.

Afin de permettre à l'Amicale nationale des déportés et familles de disparus de Mauthausen et ses Kommandos de poursuivre ces actions, je vous propose de lui attribuer en 2012 une subvention d'un montant 1.000 euros.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris

2012 DAC 707 Subvention (1.000 euros) à l'Amicale nationale des déportés et des familles de disparus de Mauthausen et ses kommandos - Amicale de Mauthausen (5e).

Le Conseil de Paris, siégeant
en formation de conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L2313-1 ;

Vu le Projet de délibération en date du _____ par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Amicale nationale des déportés et des familles de disparus de Mauthausen et ses kommandos - Amicale de Mauthausen ;

Sur le rapport présenté par Madame Catherine Vieu-Charier au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article1 : Une subvention de fonctionnement de 1.000 euros est attribuée à l'Amicale nationale des déportés et des familles de disparus de Mauthausen et ses kommandos - Amicale de Mauthausen dont le siège social est situé 31 boulevard Saint Germain 75005 PARIS A00304/ 2012_06300/19731

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012 nature 6574, rubrique 323, ligne VF40006 ; Provision pour subventions de fonctionnement au titre des anciens combattants